

CARENTAN AMERICAN SHOW
ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

N° 2022-065V

Le Maire de Carentan les Marais,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion de la manifestation « Carentan American Show »,

ARRETE :

- Article 1 : Le stationnement sera interdit place Vauban du samedi 8 avril 2023, 9h00, au dimanche 9 avril 2023, 22h00.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit place du Grand Valnoble et place du Marché aux Pommes du samedi 8 avril 2023, 19h00, au dimanche 9 avril 2023, 22h00.
- Article 3 : La circulation sera interdite rue du Docteur Caillard, sauf aux véhicules de secours, du samedi 8 avril 2023, 19h00, au dimanche 9 avril 2023, 22h00.
- Article 4 : La circulation sera interdite, sauf riverains et véhicules de secours, boulevard des Fortifications le dimanche 9 avril 2023 de 6h00 à 22h00.
- Article 5 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville de Carentan Les Marais.
- Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan les Marais, le 21 mars 2023

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

